



PARTICIPATION A LA 33^{ème} PRE SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

GENEVE, du 31 Mars au 5 avril 2019

RAPPORT DE MISSION

Introduction

Sur invitation de l'Organisation Internationale UPR Info, plusieurs organisations des droits de l'Homme ivoiriennes notamment le Comité de Suivi EPU, le Forum des ONG d'aide à l'enfance, Amnesty International Section Côte d'Ivoire, le Forum des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest section Côte d'Ivoire (FOSCAO), l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), l'Action pour la Promotion des Droits de l'Homme (APDH) ainsi que le Conseil National des Droits de l'Homme se sont rendus à Genève au cours de la période du 30 Mars au 5 avril 2019 pour participer à la 33^{ème} pré session de l'Examen Périodique Universel (EPU).

Le Comité de Suivi EPU était représenté à cette pré-session par Messieurs Drissa SOULAMA et YAO Comoé Benoît.

La mission relative à la pré-session s'inscrit en prélude au troisième passage de la Côte d'Ivoire devant le Conseil des Droits de l'Homme dans le cadre de l'EPU prévu le 7 mai 2019. En effet, l'Examen Périodique Universel est un processus unique en son genre qui consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des Etats membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'Homme. Il fournit à chaque Etat l'opportunité de présenter les mesures qu'il a prises pour améliorer la situation des droits de l'Homme sur son territoire et remplir ses obligations en la matière. www.upr-info.org

UPR Info organise des pré sessions en prélude aux sessions des Etats Parties au Conseil des Droits de l'Homme à Genève afin de donner l'opportunité aux organisations de la société civile ayant soumis un rapport alternatif de présenter les grandes lignes de leur rapport et de faire le plaidoyer auprès des missions permanentes pour les amener à porter leurs principales recommandations.

Notre rapport va s'articuler autour de 3 points :

- Le Renforcement des OSC sur l'EPU
- La 33^{ème} pré session de l'EPU
- Les Initiatives de Plaidoyer auprès des missions permanentes
- **Le Renforcement des OSC sur l'EPU**

Cette formation qui a été facilitée par Mme Laura SINNER, Chargée de Programmes à UPR Info s'est déroulée dans la journée du 1^{er} avril 2019 au Centre d'Accueil de Genève International (CAGI). Ont pris part à cette formation les membres de la société civile de la Côte d'Ivoire et de la République Démocratique du Congo.

La séance de renforcement de capacités s'est articulée autour de 4 sessions notamment l'introduction à l'EPU, les perspectives d'un Etat examinateur, le plaidoyer aux pré- sessions et les travaux en groupe.

En ce qui concerne, l'introduction à l'EPU, la formatrice a débuté par un partage d'expérience par rapport au processus de l'EPU entre les participants. Des échanges, il ressort que certaines des organisations de la Société Civile ont déjà acquises des expériences par rapport à l'EPU (Cas de Amnesty section Côte d'Ivoire, du Comité de Suivi EPU et du Forum des ONG). Cependant la plupart des organisations de la RDC étaient à leur première expérience de l'EPU.

Après ce partage d'expérience, Laura SINNER a présenté la mission de UPR Info. Dans son exposé, elle a souligné que UPR Info est l'organisation spécialisée dans le processus de l'Examen Périodique Universel dont sa principale mission est de faire sa promotion. UPR Info a débuté avec la base de données et au fur à mesure a intégré la perspective d'égalité de genre. L'objectif premier de cet exercice c'est l'amélioration de la situation des Droits de l'Homme.

Le processus de l'EPU se résume en 3 étapes. La première est la **Préparation de l'Examen**, la seconde consiste à l'examen et à **l'adoption des recommandations** et la troisième consiste à la **mise en œuvre des recommandations**.

En moyenne, les pays adressent 200 recommandations à leurs pairs. Dans le mécanisme de suivi des recommandations l'on peut s'appuyer sur des points focaux issus des ministères techniques et sur les organisations de la société civile.

Pour ce qui concerne les perspectives d'un Etat examinateur, il faut dire que cette session a été animée par Mr Lucas, représentant de l'Ambassade de Suisse. Dans son exposé, Mr Lucas a partagé l'information selon laquelle la Suisse ne fait pas des

recommandations à tous les pays et fait le suivi des recommandations adressées aux différents pays.

L'élaboration des recommandations de la Suisse se fait en plusieurs étapes. Le premier projet de déclaration se fait à partir de son Ambassade basée dans le pays à examiner. La Suisse ne fait qu'une ou deux recommandations par pays. Il a ensuite énoncé les priorités de la Suisse que sont l'abolition de la peine de mort, la lutte contre la détention arbitraire, la responsabilité des entreprises en matière de droit de l'Homme, la lutte contre l'impunité, le droit de l'enfant...

Les recommandations des différentes ambassades sont envoyées à Berne pour consolidation afin de les adresser.

En ce qui concerne le volet plaidoyer de la société civile, il faut dire que ce volet a été facilité par Laura SINNER. Il est bon de souligner que dans sa présentation elle a indiqué que la société civile ne peut pas faire des recommandations à l'EPU mais est une partie prenante essentielle dans le mécanisme de l'EPU. Et ce parce qu'elle détient les informations de première main sur la situation des droits de l'Homme dans le pays. Le plaidoyer de la société civile doit se faire dans le pays et à l'étranger avec les acteurs nationaux et internationaux.

Il est donc important pour les organisations de la société civile avant l'EPU de leur pays de soumettre un rapport alternatif et de participer aux consultations nationales. En outre les organisations de la société civile doivent faire le plaidoyer auprès des Etats examinateurs à travers les ambassades.

Pendant l'EPU de leur pays, les OSC doivent assister à l'examen si elles le peuvent, organiser un évènement parallèle, organiser une projection, tenir une conférence. Entre l'examen et l'adoption (de mai à septembre 2019), les OSC sont tenues de diffuser les recommandations, de les traduire et de faire le plaidoyer auprès de l'Etat examiné pour qu'il accepte les recommandations.

Pendant l'adoption, les OSC peuvent faire une déclaration si elles ont le statut ECOSOC où s'appuyer sur une ONG qui a le statut ECOSOC pour la faire. Elles peuvent aussi faire des déclarations vidéo.

Après l'adoption, les OSC doivent largement diffuser lesdites recommandations et engagements, surveiller leur mise en œuvre et prendre des mesures pour soutenir la mise en œuvre. Aussi les OSC peuvent initier un dialogue avec l'Etat Examiné et informer le Conseil des Droits de l'Homme des progrès accomplis en rédigeant un rapport à mi-parcours.

Les travaux de groupes qui ont mis un terme au renforcement de capacités se sont articulés autour de 2 étapes :

- Un exercice de simulation de la présentation pour les orateurs
- Pour les autres travailler sur les fiches de plaidoyer



Prise avec le représentant de l'ambassade de Suisse à Genève

- **La 33^{ème} pré session de l'EPU**

Le 33^{ème} pré session de l'EPU s'est déroulée au cours de la période du 2 au 5 avril 2019 dans le Palais des Nations de Genève au Bâtiment E à la salle XXIII. Treize pays étaient au programme. Il y avait notamment la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Qatar, le Nicaragua, le Costa Rica, la Guinée Equatoriale, l'Albanie, le Portugal, la Norvège, le Bhoutan, la République Populaire démocratique de Corée et le Brunei Darussalam.

Pour ce qui concerne les OSC de la Côte d'Ivoire, le passage s'est déroulé dans la matinée du mardi 2 avril 2019. Le programme de la pré session s'est structurée en 4 étapes et plus d'une cinquantaine de missions permanentes ont participé à la pré session de la Côte d'Ivoire.

- **Propos introductifs de la modératrice**

Cela a été fait par Mme Mona M'BIKAY, Directrice Exécutive de UPR Info. Elle a présenté les participants et donné le chronogramme de la pré session de la Côte d'Ivoire.

- **Lectures des différentes déclarations par les orateurs**

Ce sont donc succédés pour la lecture de leurs différentes déclarations, les représentants du CNDH, de l'AFJCI, du Forum des ONG, de l'APDH, du Comité de Suivi EPU et d'Amnesty International Section Côte d'Ivoire.

La déclaration du Comité de Suivi EPU a porté sur les thèmes les droits des migrants, la réconciliation et l'indemnisation des victimes, la protection de l'espace de la société civile et la liberté d'expression, la mortalité liée à la maternité et l'accès à l'eau potable.

- **Echanges avec les missions permanentes**

Après lecture des différentes déclarations, l'occasion a été donnée aux représentants des missions permanentes d'avoir un échange interactif avec les orateurs. Seule la mission permanente de la Belgique a interrogé l'AFJCI relativement à la recommandation sur la parité.

Après ces échanges, la modératrice tout en remerciant les missions permanentes pour leur présence a mis fin à la pré session de la Côte d'Ivoire.



Vue des Orateurs de la Société civile Ivoirienne

- **Les initiatives de plaidoyer auprès des missions permanentes**

Après la Pré session de la Côte d'Ivoire, les représentants de la société civile ont pu obtenir des audiences avec les missions permanentes de la Suisse, la Belgique, l'Allemagne, la Croatie, l'Uruguay, l'Union Européenne et le Service International des Droits de l'Homme et Child Right Connect.

L'objectif des audiences était de faire le plaidoyer auprès des missions permanentes basées à Genève afin de les amener à porter les recommandations des OSC. Ainsi lors des différentes initiatives de plaidoyer, les OSC ont pu intervenir sur la corruption, l'impunité, le travail des enfants, l'Education, la santé sexuelle et reproductive, la mortalité liée à la maternité, la protection de l'espace civique, la réforme de la CEI, la

mise en place d'un organe permanent composé des différentes parties prenantes de l'EPU (Gouvernement, CNDH, OSC..) pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations du passage de la Côte d'Ivoire à l'EPU.

Aussi, faut-il noter que la prise de contact avec les missions permanentes rencontrées a été facilitée par l'équipe de coordination du Comité de Suivi EPU à partir d'Abidjan avec l'appui technique du Service International pour les Droits de l'Homme.

Conclusion

Au terme de notre rapport, on peut affirmer que cette mission a été très bénéfique pour les organisations de la société civile dans la mesure où elle leur a permis de s'exprimer au niveau international sur la situation des droits de l'Homme. Ce fût également une opportunité pour les OSC de renforcer leurs capacités sur le processus EPU, de peaufiner leurs différentes stratégies de plaidoyer et densifier leur réseautage.

Fait à Abidjan, le 10 avril 2019

Le Comité de Suivi EPU

Le rapporteur

Drissa SOULAMA